



Déclaration de la FSU au CDEN du 8 mars 2016

Dans le premier degré, nous dénonçons l'absence de dotation de poste pour la rentrée 2016 : 0 poste pour la Haute Loire, c'est inacceptable.

Alors que s'applique pour la première année la convention scolaire censée lutter contre les inégalités territoriales en matière de réussite scolaire, le projet de carte scolaire proposé par M. l'inspecteur d'académie aboutit à un résultat décevant : 11 mesures de blocage ou de fermeture dont 6 dans des écoles rurales de 2 classes ou moins ... Cela fragilise évidemment le service public d'éducation dans le monde rural.

Les maires ruraux apprécieront sans doute cette conception très particulière de « l'aménagement durable des territoires ».

L'administration sanctionne donc un certain nombre d'écoles rurales : Ainsi à Villeneuve d'Allier, malgré des effectifs permettant l'ouverture d'une 2^{ème} classe l'administration a décidé de retirer un demi-poste.

Nous tenons par ailleurs à dénoncer l'opacité qui entoure ces opérations de carte scolaire. Au-delà du cas de Brioude, nos collègues nous signalent des réunions entre la direction académique et des maires à propos d'éventuels RPI sans que cela ne soit jamais clairement énoncé dans les instances. Evidemment, cela ne fait qu'accroître nos soupçons de chantage à la fermeture pour imposer des regroupements non souhaités.

Nous nous réjouissons bien évidemment de la création de postes :

- Dans l'enseignement spécialisé : notamment en RASED, en ITEP, pour l'UE « Autisme », et pour les dispositifs UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants).

- Cependant le 1,5 postes de TR reste dérisoire face au nombre astronomique de journées non remplacées (à savoir 806 ½ journées au 22/02/2016).

C'est regrettable que ces opérations se fassent à moyens constant.

Clairement notre département ne peut pas assurer la continuité du service public dans les écoles sans création de postes.

Nous souhaitons alerter le CDEN sur cette question des moyens. Nos écoles manquent de postes mais aussi d'argent.

Face à la disparition des crédits pédagogiques les écoles se sont transformées en véritables épiceries pour acheter des équipements, payer des intervenants ou financer des sorties scolaires.

A l'heure où le Premier Ministre et sa collègue de l'Education ne manquent pas une occasion de rappeler les grands principes de la République, nous tenons, nous aussi, à rappeler que conformément au préambule de la Constitution de 1946, « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat. »

Dans le second degré, les mesures proposées pour la carte scolaire se traduisent par une perte de 6 classes. C'est le niveau 6ème qui est le plus impacté (- 5 classes par rapport à ce qui existe aujourd'hui). Si la baisse démographique est avérée, pour une perte de 80 élèves / prévisions 2015, le nombre de 6 classes rendu est disproportionné.

La Haute Loire ne doit pas être pénalisée pour redistribuer des moyens vers le Puy de Dôme.

Nous constatons que les classes surchargées sont beaucoup plus nombreuses que l'an dernier car 55 divisions réparties sur la moitié des collèges sont concernées par des effectifs dont le nombre est supérieur à 28 élèves, soit 20 % du total.

Nous demandons toujours le retour à la règle du dédoublement au-dessus de 28 élèves comme c'était le cas avant 2010.

Pour finir, il ne suffit pas de déclarer que l'école est un maillon essentiel dans la transmission des valeurs républicaines, encore faut-il lui en donner les moyens humains et matériels nécessaires, afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves.

11819 : c'est le nombre d'emplois créées dans les 1^{er} et 2nd degrés depuis le début du quinquennat. Qui, dans cette instance, pense sérieusement que la promesse des 60 000 créations de postes sera tenue alors que nous entrons dans la dernière année du quinquennat ?

Les enseignants continuent à croire en leur mission malgré des conditions de travail qui se détériorent au fil des années et le manque de considération du Ministère de l'Education

Nationale qui soufflera bientôt la sixième bougie du gel du point d'indice. Ayons à l'esprit que les enseignants français sont parmi les moins payés de l'Union Européenne.

Il ne suffit plus de louer la valeur et le professionnalisme des enseignants, il est grand temps de les reconnaître de façon concrète !

C'est pourquoi plusieurs organisations syndicales ont d'ores et déjà fixé dans le calendrier, la date du 22 mars prochain comme journée d'action dans la fonction publique, journée qui deviendra effective si les annonces du gouvernement du rendez-vous salarial du 17 mars ne sont pas satisfaisantes.

Au-delà de l'Education Nationale et de la fonction publique, c'est avec la loi travail, un pas supplémentaire dans la réduction des droits et garanties offertes aux salariés et aux jeunes. Nombre d'éléments dans ce texte ne sont pas acceptables, comme le plafonnement du barème des indemnités prud'homales, la facilitation des licenciements économiques, l'inversion de la hiérarchie des normes, le temps de travail des apprentis mineurs ou encore nombre de dispositions relatives à la formation professionnelle. La FSU43 appelle à un rassemblement le mercredi 9 mars à 12h devant la préfecture.

Jacqueline Royet et JL Neflot Bissuel